Place à la Commune !

Il y a 150 ans, à Lyon, Marseille, St-Etienne, Toulouse, Narbonne, Grenoble, Limoges, Paris, des femmes et des hommes montaient à l'assaut du ciel !

Du 18 mars au 28 mai, en 72 jours, à Paris, la Commune va prendre des mesures d'urgence dans tous les domaines.

Le drapeau rouge est adopté le 28 mars, le calendrier républicain (an 79 de la République) est remis en vigueur… La république sociale est proclamée !

Elle supprime le paiement de 8 mois de loyer, les logements vacants sont investis, des pensions sont versées pour les blessés, les veuves et les orphelins.

Après la révolte du 18 mars dans tout Paris est placardé : « *C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, de l'exploitation, des privilèges… auxquels le prolétariat doit son servage : la patrie, ses malheurs et ses désastres.* »

Les représentants sont élus avec des mandats impératifs, la Commune conseille : « *Ne perdez pas de vue que les hommes qui vous serviront le mieux sont ceux que vous choisirez parmi vous, vivant de votre propre vie, souffrant des mêmes maux* ».

Les officiers de la garde nationale sont élus par la base des bataillons, les fonctionnaires sont élus par les citoyens, les ouvriers élisent leurs délégués révocables à tous moments.

La Commune proclame la séparation de l'Église et de l'État et instaure des études et des formations laïcisées. La municipalité du 20ème arrondissement, qui a alors la responsabilité financière de l'enseignement primaire, rend l'école gratuite et laïque.

Le 28 avril, le travail de nuit dans les boulangeries est interdit. Pour pallier les besoins alimentaires de la population parisienne, des cantines populaires font leur apparition comme « *les cantines de VARLIN* » : « *Tant qu'un homme pourra mourir de faim à la porte d'un palais où tout regorge, il n'y aura rien de stable dans les institutions humaines.* »

Sous l'impulsion d'Élisabeth DMITRIEFF, jeune militante russe de l'Internationale, et de Nathalie LEMEL, ouvrière relieuse, se crée l'un des premiers mouvements de masse œuvrant pour l'émancipation des femmes avec, l'**Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés** réclamant le droit au travail, le droit de vote et l'égalité des salaires.

La Commune reprend la devise de l'AIT :

« ***l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes*** ».

Les libertés individuelles sont sanctuarisées : liberté de la presse et l'union libre sont proclamées.

Mais surtout La Commune de Paris ouvre la citoyenneté aux étrangers : « *Considérant que le drapeau de la commune est celui de la République universelle ; considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent.* »

COURBET publie le 6 avril 1871 un appel aux artistes afin de les encourager à participer aux réunions politiques. Le 14 avril, la première réunion se tient à l'amphithéâtre de l'école de médecine devant plus de 400 personnes, et Eugène POTTIER lit devant une assemblée d'artistes et d'artisans parisiens le manifeste de la *Fédération des artistes de Paris*, qui se conclut par la phrase : « *Le comité concourra à notre régénération, à l'inauguration du luxe communal et aux splendeurs de l'avenir, et à la République universelle* ».

Nombre de femmes et d'hommes internationaux qui sont présents à Paris ont donné leur vie pour l'idéal communard.

Manifeste du Comité central de la Commune
(26 mars 1871)

La Commune est la base de tout État politique comme la famille est l'embryon de la société.

Elle implique comme force politique la République, seule compatible avec la liberté et la souveraineté populaire.

La liberté la plus complète de parler, d'écrire, de se réunir, de s'associer, la souveraineté du suffrage universel.

Le principe de l'élection appliqué à tous les fonctionnaires et magistrats (…).

Suppression quant à Paris, de l'armée permanente.

Propagation de l'enseignement laïque intégral, professionnel.

Organisation d'un système d'assurances communales contre tous les risques sociaux y compris le chômage.

Recherche incessante et assidue de tous les moyens les plus propres à fournir au producteur le capital, l'instrument de travail, les débouchés et le crédit, afin d'en finir avec le salariat et l'horrible paupérisme.

« Sans l'autorité d'un seul, il y aurait la lumière, il y aurait la vérité, il y aurait la justice. L'autorité d'un seul, c'est un crime. » Louise MICHEL

Par ce modeste rendez-vous, nous souhaitons rendre hommage aux idéaux communards.

Place au peuple !